



Ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV), annexe 1 et annexe 2

Ouverture de la procédure de consultation

Question sur l'annexe 1, ch. 4.1
Radio locale commerciale, let. e et f

La question concerne la zone Arc Jurassien et la zone Biel/Bienne

Réponse de: **Nom** du canton, de l'association ou de l'organisation, etc.:

Forum du bilinguisme

CP 439

2501 Biel/Bienne

Toute personne souhaitant s'exprimer sur cette question peut remplir le formulaire et le renvoyer par courrier électronique en format Word à l'adresse suivante: rtvg@bakom.admin.ch

Variante 1: Orientation sur les nouveaux principes

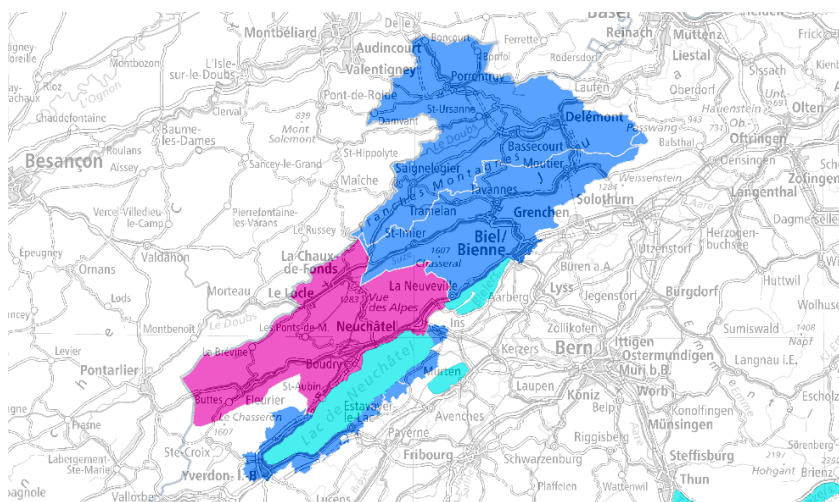
Dans l'Arc Jurassien, la zone de desserte *unique* disparaît. La région est subdivisée en **deux zones de desserte**, la zone **Neuchâtel** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance et la zone **Jura** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance.

La zone **Biel/Bienne** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance est étendue à la région administrative du **Jura bernois**.

Région	Zone de desserte
Neuchâtel	Canton de Neuchâtel
Jura	Canton du Jura
Biel-Bienne	Canton de Berne: Région administrative du Seeland et région administrative du Jura bernois

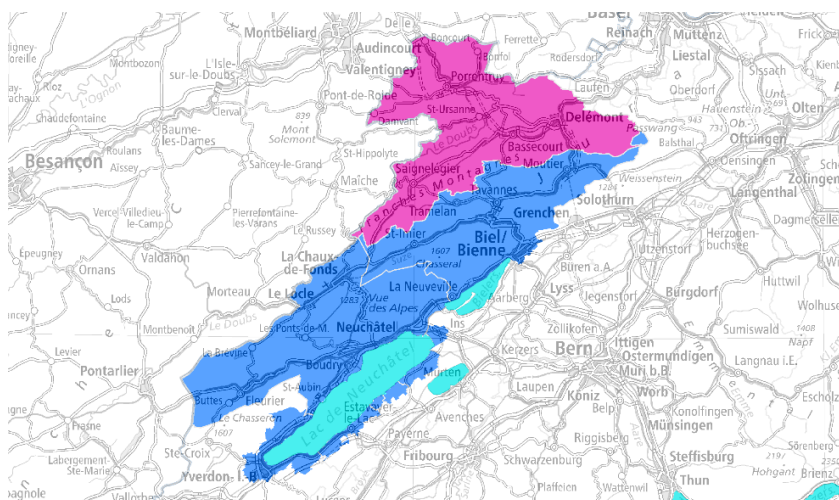
Obligation: En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de transmettre un programme en allemand et un programme en français.

Zone Neuchâtel:



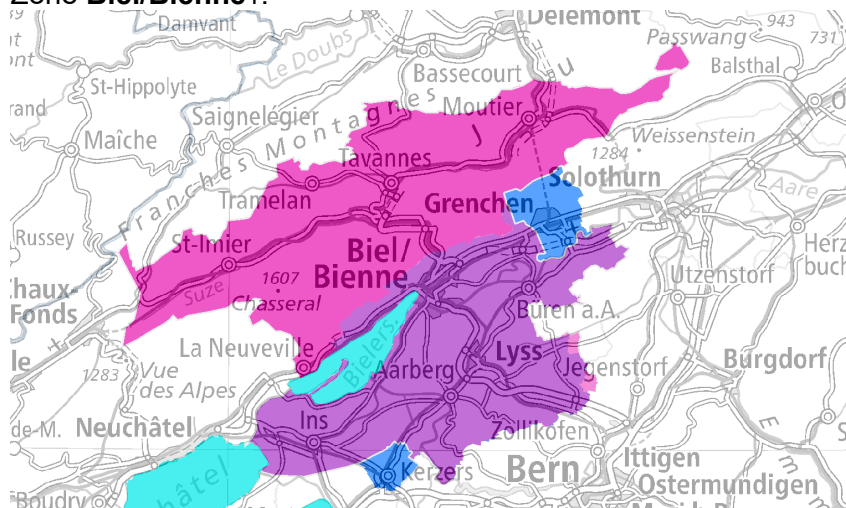
En **rose**: nouvelle zone de desserte; en **bleu**: régions supprimées de la zone > voir zones Jura et Biel/Bienne.

Zone Jura:



En **rose**: nouvelle zone de desserte; en **bleu**: régions supprimées de la zone de desserte > voir zones Neuchâtel et Biel/Bienne

Zone Biel/Bienne1:



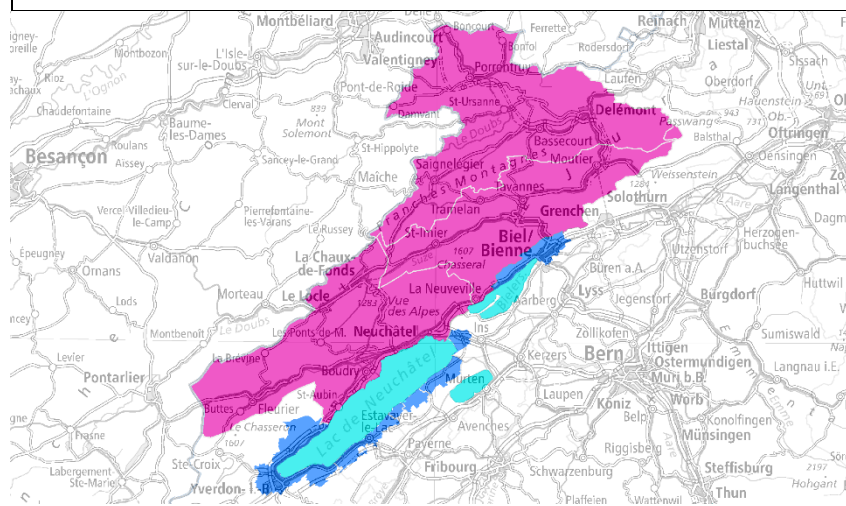
En **violet** (zone actuelle) et **rose** (extension): nouvelle zone de desserte; en **bleu**: régions supprimées de la zone de desserte

Variante 2: Orientation sur ce qui existe déjà (projet d'ordonnance)

Pour les radios locales commerciales, le projet d'ordonnance aux let. e et f se base sur les zones de desserte existantes. Dans la zone Arc jurassien, il a été décidé de supprimer l'exigence selon laquelle la radio titulaire de la concession est tenue de fournir quotidiennement dans chacune des trois régions de diffusion, à savoir le canton de Neuchâtel, le canton du Jura et le Jura bernois, des prestations qui correspondent aux particularités politiques, économiques et culturelles de ces régions.

L'ORTV ne prévoit plus de telles fenêtres de programmes dans les zones de desserte. Le mandat du titulaire de la concession concerne toutes les parties de la zone de desserte définie.

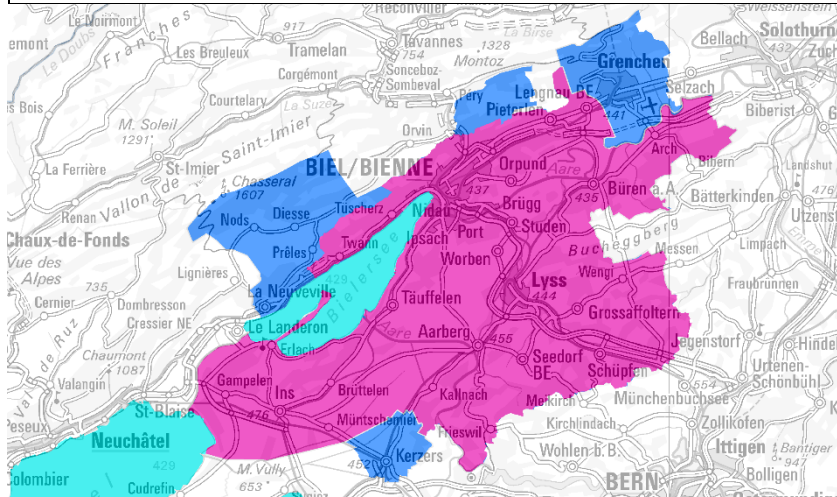
Région	Zone de desserte
e. Arc jurassien	Canton de Neuchâtel Canton du Jura Canton de Berne: région administrative du Jura bernois



En **rose**: nouvelle zone de desserte; en **bleu**: régions supprimées de la zone de desserte

¹ Une fois le changement de canton achevé, Moutier fera partie de la zone Jura.

Région	Zone de desserte
f. Biel-Bienne	Canton de Berne: région administrative du Seeland Obligation: En vertu de la concession, le diffuseur est tenu de transmettre un programme en allemand et un programme en français.



En **rose**: nouvelle zone de desserte; en **bleu**: régions supprimées de la zone de desserte

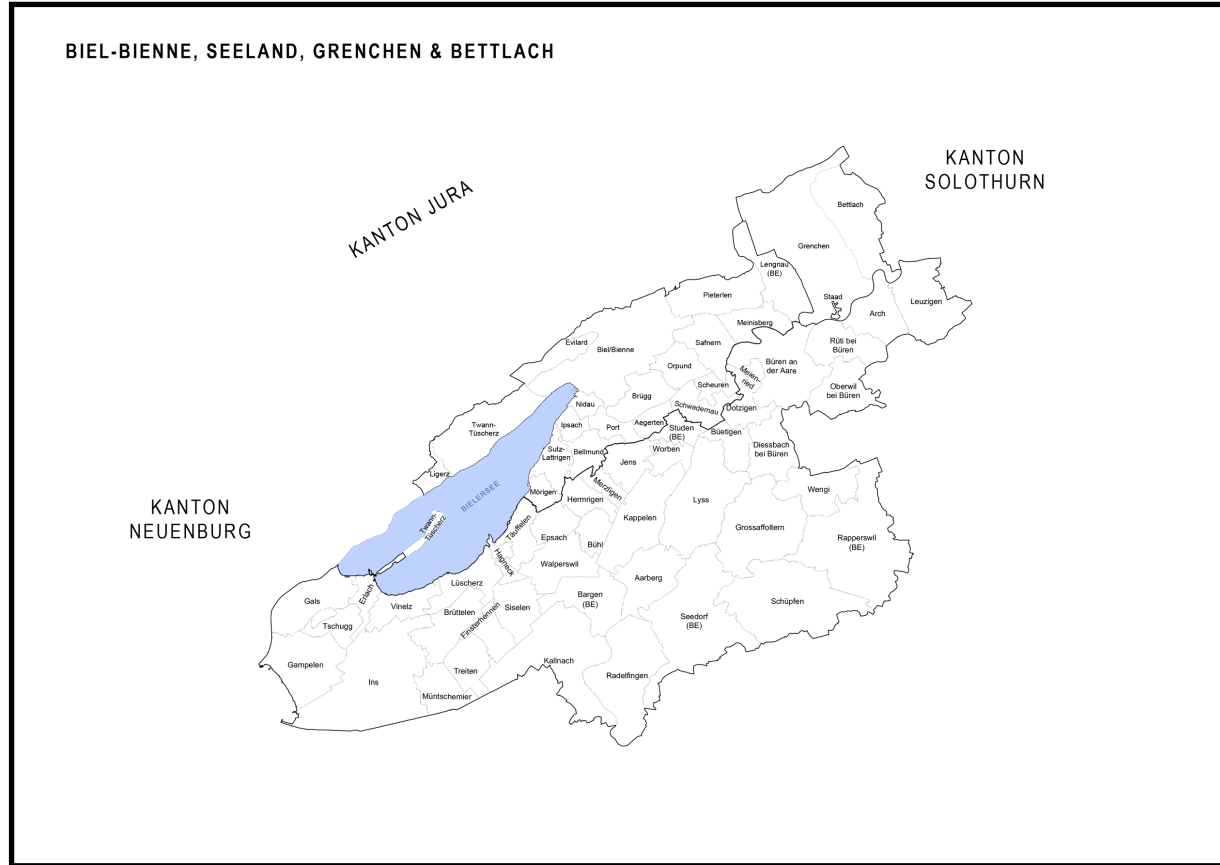
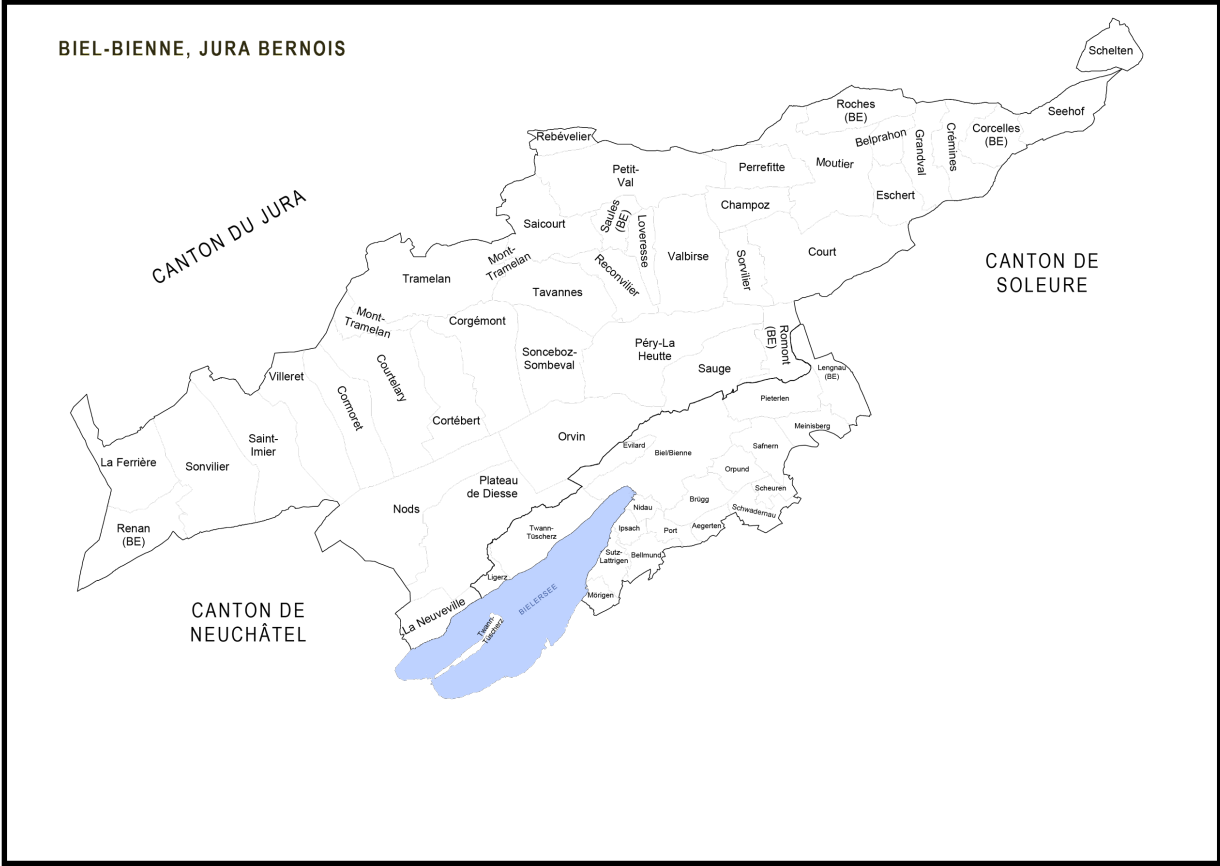
Variante 3: Orientation sur la nouvelle proposition

Pour l'Arc Jurassien, la variante 3 reprend l'idée de base de la variante 1, en l'améliorant : « Dans l'Arc Jurassien, la zone de desserte *unique* disparaît. La région est subdivisée **en une ou deux zones de desserte**, la zone **Neuchâtel** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance et la zone **Jura** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance. **Les deux zones Neuchâtel et Jura pourraient être regroupées au sein d'une même concession si la possibilité d'avoir plusieurs programmes au sein d'une même concession tel qu'actuellement pratiqué est reprise.**

Pour la zone Biel/Bienne, il est proposé **deux nouvelles zones de desserte**, dont l'une est étendue à l'arrondissement administratif du Jura bernois :

- Une zone de desserte **Jura bernois-Bienne/Seeland** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance
- Une zone de desserte **Biel/Bienne-Seeland-Grenchen** pour une radio locale assorti d'un mandat de prestations et au bénéfice d'une quote-part de la redevance.

Region	Zone de desserte
Neuchâtel (ou Neuchâtel-Jura)	Canton de Neuchâtel (ou cantons de Neuchâtel et du Jura)
Jura	Canton du Jura
Jura Bernois-Biel/Bienne	Canton de Berne: région administrative du Jura Bernois et arrondissement administratif Biel/Bienne
Biel/Bienne-See-land-Granges	Canton de Berne : région administrative Biel/Bienne – Seeland, communes de Granges et de Bettlach



Pour Variante 1 ☐

Pour Variante 2 ☐

Pour Variante 3 ☒

Remarques: